

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine-et-Marne

Membres afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Ayant pris part aux délibérations : 21

Date de convocation : 03 avril 2024

Date d'affichage : 03 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-LE-CHÂTEL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 H 30

M. le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

M. le Maire dit que le quorum est atteint.

Président : Monsieur DHORBAIT Guy

Etaient présents : Dominique SOARES, Jean-Michel WETZEL, Geneviève CAIN, Pascal ROUVIÈRE, Annie PENET, Jean-Louis GRENIER, Aurore LAHAYE, Séverine BOUGRIOT, Sylvain DELAFOSSE, Francisca TITON-BALANA, Jean-Philippe BARRE, Franck MARECHAL, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Philippe GASPERINA, Geneviève FRANÇOIS.

Absents ayant donné pouvoir :

Céline BERTHELIN représentée par Geneviève CAIN

Perrine GAUTHERIN représentée par Jean-Philippe BARRE

Catherine SOARES représentée par Dominique SOARES

Alain LETOLLE représenté par Jean-Michel WETZEL

Muriel CHEVRIER-GAVARD représentée par Denis SARAZIN-CHARPENTIER

Absents : Alain FONTAINE, Elisabeth VARANDA

Secrétaire de séance : Jean-Louis GRENIER est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2024

M. Sarazin-Charpentier souhaite apporter diverses corrections au procès-verbal de la séance du 05 février 2024, à savoir :

- Page 3 / Programme Local de l'Habitat –Projet

Au lieu et place de « société Habitat et Humanisme », il est demandé d'indiquer « société coopérative d'intérêt collectif Habitat et Humanisme, société à but non lucratif ».

- Page 8 / Instances

M. Sarazin-Charpentier souhaite rappeler à l'assemblée qu'il est intervenu, dans le cadre des projets à déposer auprès du GAL « Terres de Brie Leader (fonds européen) », en sa qualité de délégué du SMEP du PNR de la Brie et des deux Morin.

Suite aux interrogations de M. Sarazin-Charpentier, M. le Maire précise que les points d'apports volontaires seront installés au cours du 2nd semestre 2024.

M. le Maire demande s'il y a d'autres observations puis passe au vote : le procès-verbal de la séance du 05 février 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2024 - 013 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – VILLE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Boissy-le-Châtel s'est portée volontaire pour l'expérimentation du CFU – Compte Financier Unique (*délibération N°2021-047 du 27 septembre 2021*) et précise que ce document budgétaire et comptable remplace le compte de gestion et le compte administratif.

M. le Maire décrit les écritures comptables enregistrées au cours de l'année 2023, telles détaillées dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES de FONCTIONNEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2023
011	Charges à caractère général	736 064,10 €
012	Charges de personnel	1 527 300,39 €
014	Atténuations de produits	210 612,00 €
65	Autres charges de gestion	225 805,15 €
66	Charges financières	5 539,49 €
67	Charges spécifiques	484,30 €
TOTAL / DEPENSES REELLES		2 705 805,43 €
042	Opération d'ordre	21 307,50 €
TOTAL / DEPENSES d'ORDRE		21 307,50 €
DEPENSES de FONCTIONNEMENT 2023		2 727 112,93 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	CA 2023
013	Atténuations de charges	3 733,22 €
70	Produits des services	536 155,74 €
73	Impôts et taxes	402 651,00 €
731	Fiscalité locale	1 212 201,00 €
74	Dotations et participations	901 067,03 €
75	Autres produits de gestion courante	96 707,54 €
77	Produits spécifiques	865,07 €
TOTAL / RECETTES REELLES		3 153 380,60 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 889,88 €
TOTAL / RECETTES d'ORDRE		1 889,88 €
002	RESULTAT REPORTE (31/12/2022)	475 039,56 €
RECETTES de FONCTIONNEMENT 2023		3 630 310,04 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023
20	Immobilisations incorporelles	40 605,01 €	32 622,99 €
21	Immobilisations corporelles	267 871,11 €	84 781,86 €
23	Immobilisations en cours		183 127,82 €
204	Subventions d'équipement	73 405,52 €	65 563,48 €
	TOTAL/ OPERATIONS d'EQUIPEMENT	381 881,64 €	366 096,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	556 122,67 €	
	TOTAL / OPERATIONS FINANCIERES	556 122,67 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 889,88 €	
041	Opérations patrimoniales	59 754,06 €	
	TOTAL/ OPERATIONS d'ORDRE	61 643,94 €	
	TOTAL / DEPENSES INVESTISSEMENT	999 648,25 €	366 096,15 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT 2023

CHAPITRE	LIBELLES	RECETTES EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	293 895,79 €	
13	Subventions d'investissement	237 060,58 €	119 802,00 €
	TOTAL / OPERATIONS d'EQUIPEMENT	530 956,37 €	119 802,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00 €	
	TOTAL / OPERATIONS FINANCIERES	1 400,00 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 307,50 €	
041	Opérations patrimoniales	59 754,06 €	
	TOTAL / OPERATIONS d'ORDRE	81 061,56 €	
001	RESULTAT REPORTE (au 31/12/2023)	356 234,34 €	
	TOTAL / RECETTES d'INVESTISSEMENT	969 652,27 €	119 802,00 €

Madame Penet, Conseillère Déléguée, souhaite obtenir des informations complémentaires quant à l'article 738 (recettes de fonctionnement), d'un montant égal à 16 583,00 €. M. le Maire explique que cette somme correspond aux taxes dues par les propriétaires dont les terrains, auparavant inconstructibles, sont devenus « terrains à bâtir », générant ainsi une plus-value. Cette plus-value est taxée par les services des impôts.

M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence à M. SOARES, Adjoint au Maire, afin que l'assemblée puisse approuver le Compte Financier Unique 2023.

M. Dominique SOARES, Adjoint au Maire, passe au vote.

Pour : 18

Abstentions : 3 (M.Sarazin-Charpentier – Mme Chevrier-Gavard – M. Gasperina)

2024 - 014 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les modalités d'affectation des résultats et rappelle que, lorsque le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- ✓ *L'excédent de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;*
- ✓ *Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.*

M. le Maire propose d'affecter les résultats au 31 décembre 2023, comme suit :

- ✓ *Article 001 (déficit d'investissement) : 29 995,98 €*
- ✓ *Article 002 (excédent de fonctionnement) : 626 906,98 €*
- ✓ *Article 1068 (excédent de fonctionnement) : 276 290,13 €*

M. le Maire passe au vote.

Pour : 18

Abstentions : 3 (M.Sarazin-Charpentier – Mme Chevrier-Gavard – M. Gasperina)

2024 - 015 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions allouées aux associations, proposées par la commission « associations » le 26 mars 2024 et validées par la commission « finances » réunie le 03 avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **VALIDE** les subventions ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
ASB FOOTBALL	1 155,50 €
GAULE DE BOISSY	150,00 €
FOYER BUCCEEN	50,00 €
LYRE BRIARDE	3 050,00 €
LES INDOCILES	130,00 €
FORMATION DES BUCCEENS INFORMATIQUE	384,50 €
ASB ACTIVITE RANDO PEDESTRE	100,00 €
KARATE CLUB DE BOISSY - KCBLC	768,50 €
JBK FITNESS	959,00 €
ECOLE MATERNELLE ETIENNE DUMAS (<i>voyage scolaire</i>)	1 500,00 €
ECOLE MATERNELLE ETIENNE DUMAS (<i>spectacle Noël</i>)	1 085,00 €
ECOLE PRIMAIRE DE LA MARE GARENNE (<i>voyage scolaire</i>)	2 500,00 €
ECOLE PRIMAIRE DE LA MARE GARENNE (<i>spectacle Noël</i>)	1 785,00 €
ADM PAROISSE DE COULOMMIERS	500,00 €
ASSOC SAPEURS POMPIERS COULOMMIERS	150,00 €
AMICALE POLICE COULOMMIERS	150,00 €
DEBITEURS DIVERS	3 169,50 €
ASS MOMENTS SCRAP 77	312,00 €
ASSOCIATION DE JEUNES SAPEURS POMPIERS DE REBAIS	150,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à **LA MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **VALIDE** les subventions ci-dessous :

Ne prends pas part au vote : M. ROUVIERE

Pour : 20

TENNIS CLUB BUCCÉEN - TSB	371,00 €
---------------------------	----------

Ne prends pas part au vote : M. SOARES, Mme SOARES

Pour : 19

LA BOULE BUCCÉENNE	100,00 €
--------------------	----------

Ne prends pas part au vote : M. WETZEL

Pour : 20

RACING CLUB BUCCEEN	357,50 €
---------------------	----------

Ne prends pas part au vote : Mme CAIN

Pour : 20

CLUB DES ANCIENS	972,50 €
------------------	----------

Ne prends pas part au vote : M. BARRE

Pour : 20

ABC	250,00 €
-----	----------

Ne prends pas part au vote : Mme BERTHELIN

Pour : 20

DONNEURS DE SANG	150,00 €
------------------	----------

Ne prends pas part au vote : Mme FRANCOIS

Pour : 18

Abstentions : 2 (M. SARAZIN-CHARPENTIER, Mme CHEVRIER-GAVARD)

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	750,00 €
---------------------------------	----------

M. Sarazin-Charpentier s'interroge sur l'organisation et le financement de l'exposition « Collection Blandin » ayant pour thème la guerre 14-18, et regrette que personne ne l'ait sollicité pour préparer cette manifestation.

M. Sarazin-Charpentier juge insincère la somme allouée aux subventions de fonctionnement destinées aux associations car est mentionnée en « débiteurs divers » la somme de 3 169,50 €. M. le Maire explique que cette somme est une provision afin de répondre favorablement, si nécessaire, à toute demande de subvention exceptionnelle émanant d'associations loi 1901.

2024 – 016 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire informe l'assemblée que la commission « finances », réunie le 03 avril 2024 a décidé de maintenir les taux des 3 taxes locales, votés en 2023, à savoir :

TAXE D'HABITATION RÉSIDENCES SECONDAIRES	TAXE FONCIERE BÂTI	TAXE FONCIERE NON BÂTI
13,07 %	39,94 %	61,11 %

M. le Maire passe au vote.

Pour : 21

2024 – 017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2024, validé par la commission « Finances » le 03 avril 2024, s'équilibrant comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT : 3 659 090,98 €

SECTION d'INVESTISSEMENT : 1 210 906,86 €

et détaille, par chapitre, en section de fonctionnement puis en section d'investissement, les dépenses et recettes prévisionnelles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – BP 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024
011	Charges à caractère général	866 800,00 €
012	Charges de personnel	1 678 509,00 €
014	Atténuations de produits	210 005,00 €
65	Autres charges de gestion	237 930,00 €
66	Charges financières	4 510,00 €
67	Charges spécifiques	2 500,00 €
TOTAL / DEPENSES REELLES		3 000 254,00 €
042	Opération d'ordre	20 228,14 €
023	Autofinancement (virement section Invest.)	638 608,84 €
TOTAL / DEPENSES d'ORDRE		658 836,98 €
TOTAL / DEPENSES de FONCTIONNEMENT		3 659 090,98 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT – BP 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024
013	Atténuations de charges	2 000,00 €
70	Produits des services	499 390,00 €
73	Impôts et taxes	386 054,00 €
731	Fiscalité locale	1 272 181,00 €
74	Dotations et participations	774 059,00 €
75	Autres produits de gestion courante	98 000,00 €
77	Produits spécifiques	500,00 €
TOTAL / RECETTES REELLES		3 032 184,00 €
002	RESULTAT REPORTE (31/12/2023)	626 906,98 €
TOTAL / RECETTES de FONCTIONNEMENT		3 659 090,98 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT – BP 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024		
		RAR 2023	PROPOSITIONS 2024	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	32 622,99 €	42 218,41 €	74 841,40 €
21	Immobilisations corporelles	84 781,86 €	191 000,00 €	275 781,86 €
23	Immobilisations en cours	183 127,82 €	540 642,72 €	723 770,54 €
204	Subventions d'équipement	65 563,48 €		65 563,48 €
TOTAL / OPERATIONS d'EQUIPEMENT		366 096,15 €	773 861,13 €	1 139 957,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées		40 953,60 €	40 953,60 €
TOTAL / OPERATIONS FINANCIERES			40 953,60 €	40 953,60 €
001	RESULTAT REPORTE (31/12/2023)		29 995,98 €	29 995,98 €
TOTAL / DEPENSES d'INVESTISSEMENT				1 210 906,86 €

RECETTES d'INVESTISSEMENT – BP 2024

CHAPITRE	LIBELLES	BP 2024		
		RAR 2023	PROPOSITIONS 2024	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		428 290,13 €	428 290,13 €
13	Subventions d'investissement	119 802,00 €	2 547,75 €	122 349,75 €
TOTAL / OPERATIONS d'EQUIPEMENT		119 802,00 €	430 837,88 €	550 639,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées		1 430,00 €	1 430,00 €
TOTAL / OPERATIONS FINANCIERES			1 430,00 €	1 430,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		638 608,84 €	638 608,84 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 228,14 €	20 228,14 €
TOTAL / OPERATIONS d'ORDRE			658 836,98 €	658 836,98 €
TOTAL / RECETTES d'INVESTISSEMENT				1 210 906,86 €

M. Sarazin-Charpentier remercie M. le Maire pour la transmission de tous les éléments financiers inhérents au Budget Primitif 2024 et l'interpelle quant aux charges de personnel, représentant 62 % des dépenses de fonctionnement 2024, alors que la moyenne, pour les communes de strate équivalente, se situe à 52 %. M. le Maire justifie ce pourcentage par le fait que la commune de Boissy-le-Châtel rémunère les animateurs encadrant les enfants du centre de loisirs, contrairement à des communes telles Faremoutiers ou Pommeuse où le personnel encadrant est intercommunal, donc directement rémunéré par la CACPB.

M. Sarazin-Charpentier s'interroge face à l'absence d'un état du personnel communal et souhaite que ce document soit joint aux documents budgétaires préparatoires.

A la demande de Mme Penet, M. le Maire détaille l'article budgétaire 2188 (Investissement), à savoir sont prévus des jeux extérieurs pour enfants, l'équipement de la police municipale et le changement de radiateurs dans les locaux communaux.

M. le Maire passe au vote.

Pour : 18

Contre : 3 (M.Sarazin-Charpentier – Mme Chevrier-Gavard – M. Gasperina)

2024 - 018 FONGIBILITE DES CREDITS

M. le Maire informe l'assemblée que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Aussi, dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à M. le Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le Conseil Municipal est informé de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2024-019 FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DE LA CONSEILLERE DELEGUEE

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de modifier la délibération N°2020-048 du 14 septembre 2020 inhérente à l'attribution des indemnités de fonction des élus. En effet, il convient de fixer le taux pour chaque indemnité en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

M. le Maire précise que l'indemnité de fonction du Maire est fixée au taux de 48,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, l'indemnité de fonction des Adjointes au Maire est fixée au taux de 18,60 % et l'indemnité de fonction de la Conseillère Municipale Déléguée est fixée au taux de 9,30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2024-020 RECRUTEMENT – AGENT CONTRACTUEL (SERVICE TECHNIQUE)

M. le Maire expose également à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent qualifié, au sein du service technique, dont les missions principales seront axées sur la rénovation intérieure des bâtiments communaux, notamment les travaux de peinture.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 15 avril 2024, un emploi non permanent sur le grade de Adjoint Technique Territorial, dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois.

A la demande de M. Gasperina, M. le Maire explique que l'organisation actuelle du service technique ne permet pas qu'un agent puisse être mis à disposition pour la réfection des bâtiments communaux, notamment les travaux de peinture, d'où la nécessité de créer cet emploi.

M. le Maire précise qu'un candidat est pressenti pour ce poste, M. Sarazin-Charpentier considère qu'il s'agit de « mettre la charrue avant les bœufs ». M. le Maire rétorque qu'il s'agit d'une candidature et que, sans l'aval de l'assemblée délibérante, la création de cet emploi ne pourra pas être effective.

M. le Maire passe au vote.

Pour : 17

Abstention : 4 (M. Barré – M. Sarazin-Charpentier – Mme Chevrier-Gavard – M. Gasperina)

2024-021 PROJET PEDAGOGIQUE – ECOLE ELEMENTAIRE : CONVENTION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DE MATERIELS AVEC LE RECTORAT DE CRETEIL

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet porté par Mme Boitard, Directrice de l'école élémentaire ayant permis l'installation de tableaux numériques au sein de l'établissement scolaire et présente la convention entre le rectorat de l'académie de Créteil et la commune de Boissy-le-Châtel ayant pour objet l'organisation des modalités du transfert de la propriété de ce matériel informatique acquis par l'Etat et destiné à l'école élémentaire La Mare Garenne. Ce transfert de propriété se fait à titre gratuit ; pour information, le coût total de cet équipement s'est élevé à 45 000,00 € TTC.

A la demande de M. Sarazin-Charpentier, M. le Maire précise qu'il n'y a pas lieu, compte tenu du cadre budgétaire communal, d'amortir ces équipements et précise que la maintenance est, durant deux années, à la charge de l'Education Nationale, puis, par la suite, à la charge de la commune de Boissy-le-Châtel.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2024-022 PROJET HALLE DES SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

M. le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du plan « 5000 équipements – génération 2024 », l'Agence Nationale du Sport vise à accompagner les collectivités et les associations à vocation sportive, notamment pour le financement d'équipements sportifs de proximité, la requalification de locaux ou d'équipements existants, l'acquisition d'équipements mobiles, la couverture et/ou l'éclairage d'équipements sportifs de proximité non couverts et/ou non éclairés.

Dans ce contexte, M. le Maire propose de solliciter l'Agence Nationale du Sport pour le financement de la halle des sports, dont l'estimation financière s'élève à 1 414 107,14 € HT.

Aux observations de M. Sarazin-Charpentier quant à la genèse de ce projet, M. le Maire répond que, sans subvention, il est impossible qu'une commune, seule, puisse édifier un tel équipement sportif.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2024-023 GRDF – PROJET DE CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION DU GAZ SUR LE TERRITOIRE DE BOISSY-LE-CHÂTEL

M. le Maire dit à l'assemblée que la commune de Boissy-le-Châtel dispose sur son territoire d'un réseau de distribution publique de gaz naturel faisant partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune de Boissy-le-Châtel et GRDF sont formalisées dans un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel signé le 12 novembre 1996 pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant prochainement à échéance, il convient de renouveler et actualiser ce contrat de concession, pour une durée de 30 ans.

Suite aux observations formulées par M. Sarazin-Charpentier, M. le Maire rappelle que la redevance Gaz, versée par GRDF, n'est pas calculée sur le nombre de foyers raccordés au gaz mais sur l'emprise du réseau sur le territoire communal (linéaire). Cette redevance est actualisée annuellement.

M. le Maire précise qu'un plan des canalisations actualisé, associé à un bilan de leur activité sur le territoire communal sont transmis en mairie chaque année et informe que la convention est en cohérence avec les documents supra-communaux.

M. le Maire passe au vote.

Pour : unanimité

2024-024 TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES – ANNEE 2025

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des personnes qui figureront sur la liste préparatoire au jury d'assises. Cette désignation s'effectue par tirage au sort sur les listes électorales de la commune, conformément à la loi N°78-788 du 28 juillet 1978, du décret N°2022-195 du 11 février 2002 et à l'arrêté du 12 mars 2004.

Selon la répartition faite par arrêté préfectoral, 2 jurés sont à désigner pour la commune de Boissy-le-Châtel. Cependant, il convient de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par Monsieur le Préfet, à savoir 6.

Sont tirés au sort :

- Mme BLANDIN (épouse DUROURE) Joëlle
- Madame BARLOY (épouse CORNELIS) Catherine
- Monsieur BEJEAN Léo
- Madame LE LOUER Valérie
- Monsieur TISON Joël
- Monsieur MINDAH Koffi

DÉCISIONS

2024 – 001 : Contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie, rue des Granges, rue du Bois l'Huillier et rue Saint Laurent et aménagement parking cimetière.

INSTANCES

- Le 27 février 2024 : Conseil Communautaire en présence de G. Dhorbait et C. Berthelin
- Le 27 mars 2024 : Covaltri en présence de G. Dhorbait et C. Berthelin
- Le 02 avril : Conseil communautaire en présence de G. Dhorbait et C. Berthelin
- Le 05 avril : CCAS en présence de G. Dhorbait, G. Cain, A. Letolle, G. François, M. Kuhn et N. Quiquempois
- Le 19 mars : Syndicat du collège de Rebais en présence de C. Berthelin et J.L Grenier
- Le 04 avril : Syndicat mixte d'études et de préfiguration du PNR de la Brie et des deux Morin en présence de D. Sarazin-Charpentier

INFORMATIONS

- La commission d'appel d'offres pour la rénovation intérieure de notre église s'est réunie le 25 mars dernier. A ce jour, nous ne pouvons pas vous en dire plus sauf que l'analyse est en cours et une prochaine réunion aura lieu dans les prochains jours. La date, qui était prévue pour le 16 avril, sera reportée.
- Le marché pour les travaux routiers des rues Saint-Laurent, du Bois l'Huillier et des Granges et du parking du cimetière a été lancé et les entreprises intéressées ont à remettre leurs offres pour le 5 mai midi.
- Il vous a été remis, ce soir, une invitation pour l'inauguration de notre exposition 14/18 collection Blandin.
- La propriété des conjoints DURAND, rue de Champbreton, est devenue dangereuse. Aussi, nous avons donc mis à la disposition de Noël DURAND le logement du 19 rue de l'église, avec un bail précaire, dans l'attente qu'il trouve un logement social. Pour la maison DURAND, nous sommes dans l'attente qu'un expert soit nommé pour qu'une décision soit prise (réparation ou démolition).

QUESTIONS DIVERSES

Je rappelle aux élus que le règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil Municipal prévoit pour les questions diverses que celles-ci doivent parvenir au plus tard 48 heures avant la séance du Conseil Municipal.

Or, les questions reçues de 3 élus ne sont pas arrivées dans les délais fixés.

Les réponses seront donc apportées lors du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 15.

Le Maire,

Guy Dhorbait

Le secrétaire de séance,

Jean-Louis GRENIER